

Assemblée Constituante d'une association de veille et défense du patrimoine naturel, historique, culturel et environnemental en Haute Côte d'Or

Vendredi 11 novembre 2011, en l'ancienne salle des Fêtes de Salmaise

Annoncée par communiqué de presse du 04 novembre 2011 envoyé à :

- *Bien public (Montbard et Dijon)*
- *Le Châtillonnais et l'Auxois*
- *Radio Eole*
- *Radio Coloriage*

COMPTE-RENDU

Ouverture de la séance à 15h00 :

Les règles de fonctionnement sont indiquées à l'ouverture de la séance :

- Chaque personne de l'assemblée devra se présenter (nom, prénom, village)
- Les présents qui le souhaitent communiqueront leurs coordonnées pour contact ultérieur.
- Les règles de bonne conduite en réunion devront être respectées par tous les participants
- En début de séance, les personnes animatrices de la réunion se présentent
- Le courriel adressé par Didier Aubert, maire de Salmaise, aux personnes à l'origine de cette initiative citoyenne est lu en séance : M Aubert assure la future association de son soutien à la mobilisation contre le projet (voir annexe).

Introduction :

Les personnes à l'origine de cette initiative précisent qu'elles s'expriment au nom d'un groupe de citoyens inquiets. Il s'agit d'une démarche collective dirigée non contre des individus mais contre tout type de projet susceptible de dégrader l'environnement, le patrimoine et le bien-vivre des habitants de l'Auxois, notamment le projet en cours de la SCI Brecht. La création d'une association à but non lucratif apparaît comme nécessaire afin d'offrir un cadre légal et opérationnel à cette démarche.

Depuis plusieurs années, des informations circulaient dans un cercle restreint autour du projet SCI Brecht. Ces informations paraissaient tenir d'une rumeur sans fondement réel, en tout cas c'est ce que semblaient croire les élus locaux interrogés sur le sujet. Or depuis quelques semaines, un certain nombre d'éléments objectifs et des données publiques ont mis en évidence que ces rumeurs sont devenues réalité.

Ce sont ces éléments qui sont à l'origine de cette initiative citoyenne. Ils sont présentés à l'assemblée ([voir annexe](#)) : Liste page suivante.

- Article du Bien Public du 16 septembre 2005
- Plan du projet SCI Brecht (version 2006 déposée en mairie de Villy)
- Arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement du 05 août 2009 et Plan de défrichement associé
- Extrait du site internet Club Europa (annonce du 23/11/2010 « nouveau circuit JB Racing »)

Il est mis à la connaissance de l'assemblée :

a) Que la voie romaine originelle jouxte les 4 parcelles citées sur l'arrêté préfectoral de 2009 : elle correspond au tracé du chemin rural qui se trouve en limite des territoires des communes de Salmaise au nord, Villy et Villeberny au sud (balisage EVA N° 4 et 5).

b) Que sur la base des informations transmises par des représentants des associations Grands Chemins et EVA :

- Le chemin actuellement balisé en direction d'Alesia à partir de la RD26 n'est qu'une déviation provisoire de la voie romaine originelle, appelée aussi « diverticule » ;

- Cette déviation est, a priori, une solution d'attente de résolution de quelques problèmes techniques rencontrés sur le tracé historique mais, soulignent les représentants de ces deux associations, il faut être très vigilants quant à une tentative d'aliénation de cette portion de chemin rural :

- Pour l'association Grands Chemins, un itinéraire doit être régulièrement animé (manifestations, travaux, etc...) ;

- La restauration du tronçon concerné correspond complètement à l'esprit de Grands Chemins et EVA ;

- Une solution pourrait être la création d'une boucle de randonnée pédestre partant de Salmaise via Rimbart, voie romaine originelle, diverticule et retour, avec inscription au « PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE » (PDIPR).

NB : Projection en séance de photos de la voie romaine originelle : nombreux vestiges de pavement (voir Annexe).

c) Qu'il existe une chapelle à proximité sur le territoire de Villy, la chapelle St Barbe, en cours de restauration avec l'aide de généreux donateurs (en grande partie grâce à la fondation du patrimoine Bourgogne).

d) Qu'aucune Etude d'Impact n'aurait été requise par les Services de l'Etat pour autoriser le défrichement car la superficie concernée est inférieure à 16 ha.

- e) Que la Notice d'Incidence requise par les Services de l'Etat, car il s'agit d'un site Natura 2000, pour autoriser le défrichage, n'a pas émis d'avis défavorable au projet, compte tenu de l'augmentation de la longueur de la lisière boisée qui en résulterait, ce qui favoriserait le développement des chauves-souris.
- f) Que les normes en vigueur applicables au bruit pour les circuits automobiles homologués vont de 90 à 100 db, avec interdiction des échappements libres.
- g) Que le circuit du Castelet, qui fut à l'origine une « piste d'essai », a été transformé après quelques années en circuit homologué à vocation commerciale et sportive.

Historique projet SCI Brecht :

Sur la base des éléments recueillis à ce jour :

- 1^{ère} demande en mairie de Villy en 2001 (elle ne concerne pas les mêmes n° de parcelles que la suivante en 2006).
- Avis favorables par délibérations des conseils municipaux Villy et Villeberny en 2006
- Arrêté Préfectoral de 200
- Affichage sur le site SCI Brecht de l'arrêté courant été 2011

Risques identifiés :

- Que les coureurs automobiles et les passionnés de vitesse utilisent le circuit SCI Brecht pour s'affranchir des exigences en vigueur en matière de bruit, puisqu'elle est déclarée dans l'arrêté préfectoral comme simple « piste d'essai » ;
- Que cette « piste d'essai » qui pouvait paraître légitime pour permettre au garage Porsche présent actuellement sur le site d'essayer les véhicules après intervention, dérive vers un projet commercial de circuit automobile à usage intensif, tel qu'annoncé dans l'article du Bien Public de 2005 et confirmé sur le site internet Club Europa en 2010 ;
- Nuisances sonores pour tous les villages environnants ;
- Impact sur l'environnement : espace naturel sous statut de protection européenne Natura 2000 ;
- Impact sur le patrimoine historique, culturel et touristique : le terrain de la SCI Brecht jouxte la voie romaine Somberton Alesia (suivant le plan de 2006, la piste passe à 4 mètres de la voie romaine) ;
- Impact sur l'activité économique et touristique : incohérence avec politique de développement du territoire local centré autour du site d'Alesia, du futur Muséo-Parc et de 2 voies romaines Bribacte-Alesia et Somberton-Alesia (récemment mises en valeur avec participation financière de la communauté européenne, de la Fondation de France, en plus des financements publics locaux, département et région) ;
- Impact sur la source présente sur la voie romaine en contrebas du terrain de la SCI Brecht ;

- Impact sur l'infrastructure routière locale et la sécurité routière dans les villages avoisinants (augmentation de trafic de véhicules de forte puissance, dont il a été constaté qu'un certain nombre d'entre eux ne respectaient pas les limitations de vitesse ; retour expérience avec circuit de Dijon-Prenois : semi-remorques qui amènent les véhicules et matériels des propriétaires et équipes techniques) ;
- Impact sur valeur des patrimoines immobiliers dans les villages avoisinants ;
- Difficulté de communication entre les différents territoires concernés : le terrain affecté par le projet se situe en limite de communes, de communautés de communes et de cantons.

Contributions au débat :

- 1) La terminologie « piste d'essai » utilisée dans l'article 1 de l'arrêté, par son caractère ambigu, peut permettre au demandeur SCI Brecht d'échapper aux contraintes normatives et réglementaires applicables aux circuits automobiles.
- 2) Il est souligné à plusieurs reprises la contradiction entre ce projet et la politique de valorisation du patrimoine gallo-romain en général et des voies romaines en particulier à travers le schéma touristique départemental.
- 3) Ce projet remet en cause tout le travail fourni depuis de nombreuses années par les associations et les élus locaux.
- 4) Il est en totale incohérence avec le schéma touristique et culturel départemental focalisé sur la mise en valeur du patrimoine naturel et archéologique, et le bien vivre en Auxois, qui a fait l'objet de financements massifs des pouvoirs publics à tous les échelons (locaux, nationaux et européens), ainsi que par la Fondation de France.
- 5) L'argument avancé par la SCI Brecht en faveur de leur projet est la création de 6 emplois : cet argument paraît spécieux au regard d'expériences similaires qui ont prouvé que les gains en matière d'emplois étaient sans commune mesure avec le surcoût environnemental et sociétal lié à ce type de circuit implanté dans un espace naturel. Par ailleurs, il n'est pas à exclure que sur ces 6 emplois, la majeure partie soit la simple consolidation d'emplois déjà existants.
- 6) Des doutes sont émis sur la pertinence de la création d'un 2^{ème} circuit (longueur annoncée 4 km) à proximité immédiate de celui de Dijon-Prenois, situé à environ 30 km (longueur équivalente : 3.8 km).
- 7) Un certain nombre d'informations recueillies laissent à penser que ce circuit serait utilisé essentiellement par une clientèle fortunée suisse et allemande (une telle opération est interdite dans ces pays là) dont on sait par expérience qu'elle génère très peu de retombées économiques sur le commerce local.
- 8) L'arrêté datant de 2009, voir si de nouvelles dispositions légales ne sont pas actuellement applicables.

- 9) Plusieurs participants dénoncent le caractère mercantile du projet SCI Brecht, au détriment de la collectivité.
- 10) De même, il est souligné que le choix de rester ou de venir (voire revenir) vivre sur ce territoire ou d'y séjourner est dicté bien souvent par la recherche d'une bonne qualité de vie dans un environnement verdoyant, calme et serein : de fait, le projet SCI Brecht va à l'encontre des attentes de la population locale mais aussi des touristes.
- 11) Rappel que le tourisme est l'activité économique N° 2 sur ce territoire rural, après l'agriculture. Nos atouts doivent être préservés.

Proposition de stratégie :

- 1) Informer rapidement la population locale par tract afin de « briser l'omerta » et faire comprendre qu'il ne s'agit plus de « rumeurs ».
- 2) Associer les élus locaux (maires, conseillers généraux et régionaux, sénateurs, députés...)
- 3) Se mobiliser avant la construction du circuit, et non après.
- 4) Sensibiliser en particulier les habitants de Villy et Villeberny qui sont directement concernés par le projet SCI Brecht, qui est situé sur le territoire de leurs communes.
- 5) Diffuser les informations locales à toutes les associations locales, régionales et nationales qui partagent tout ou partie des objectifs et valeurs de cette nouvelle association.
- 6) Rencontrer les représentants de la SCI Brecht.
- 7) Etre présents dans les manifestations locales pour pouvoir échanger avec la population (marchés de Noël, foires, etc...)
- 8) Organiser des manifestations pour financer les activités de l'association.
- 9) S'impliquer dans des actions locales autour de la voie romaine par exemple course à pied annuelle Somberton-Alesia (1ère édition 08 avril 2012).
- 10) Attendre l'inscription au J.O. avant d'engager toute action au nom de l'association.
- 11) Communiquer avec les medias.
- 12) Importance de faire des réunions aussi dans les communes limitrophes.

Intervention de Paul Robinat :

Maire de Drée, Conseiller Général de Côte d'Or et Vice Président du Pays de l'Auxois, nous donne son sentiment :

- Il était déjà au courant des « bruits » ;
- Le projet semble déjà avancé d'après les éléments qui sont portés à sa connaissance ce jour ;
- Le coût des travaux estimés n'est rien pour la clientèle concernée et les fonds sont sans doute déjà trouvés ;
- Un tel projet ne peut que nuire à l'image de beauté et de calme qui caractérise l'Auxois ;
- L'apport de nuisances est certain et en contradiction avec le financement (62 M €) du MuseoParc ;
- Il faut rencontrer les élus, les informer et faire pression sur eux.

Soutiens déjà exprimés :

a) Politique

- Soutien du Maire de Salmaise par e-mail (Didier Aubert) ;
- Soutien en séance du Conseiller Général Côte d'Or, Maire de Drée, vice-Président du pays de l'Auxois, exprimé par lui-même pendant l'assemblée (Paul Robinat) ;
- Soutien en séance de la candidate aux élections cantonales 2011 EELV/CAP21 (Christine Becavin). Celle-ci nous informe de la possible implication de Corinne Lepage candidate à la présidentielle CAP 21 ; elle a par ailleurs transmis l'information lors des assises régionales d'associations à caractère environnemental St Brisson : celles-ci se sont déclarées opposées au projet et sont prêtes à se mobiliser avec la population de l'Auxois.

b) Associations

- Soutien du Président d'Honneur d'EVA, exprimé par lui-même pendant l'assemblée (Jean Perronneau)
- Soutien de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO Côte d'Or), Représentant local Joseph Abel (transmis par Anne Jacquin)
- Soutien du CAPEN 71 (Comité de Liaison des Associations et des Personnes pour la Protection de l'Environnement et de la Nature), Président Jean-Paul Verguet (transmis par Ch.Becavin)
- Soutien d'Auxois Ecologie, exprimé par son Président pendant l'assemblée (Denis Guidard)
- Visite sur site réalisée le 02 novembre 2011 par un groupe d'une dizaine de personnes de différents villages, accompagnées par le Président de l'association Grands Chemins qui a réalisé l'ingénierie de la mise en valeur de la voie romaine Sombornon-Alesia (Jean-Pierre Nadaluti).

Lecture et approbation des statuts :

L'assemblée ayant manifesté son accord pour la création d'une association, un projet de statuts est lu. Il fait l'objet de quelques remarques prises en compte en séance et est approuvé à l'unanimité par l'assemblée par vote à main levée des présents (36 personnes).

Choix du nom de l'association :

6 noms proposés : « Sentinelles de l'Auxois » est retenu par l'assemblée par vote à main levée des présents (18 voix).

Proposition montant adhésion :

- Adhésion de base : 2 euros
- Adhésion de soutien : jusqu'à 15 euros

A faire confirmer à terme par le Conseil d'Administration et enregistrer dans le règlement de l'association.

Proposition sur la constitution du Conseil d'Administration :

- 15 personnes réparties sur le plus grand nombre communes possible ;
- Elire dans un premier temps un Conseil d'Administration provisoire limité à 10 personnes, afin de permettre à terme l'intégration de représentants d'autres communes non présentes ce jour.

Election du Conseil d'Administration :

Se proposent :

Pierre Bridoux (21690 Champrenault)
Christine Becavin (21350 Brain)
Geneviève Duc (21690 Verrey)
Josette Fournier (21690 Salmaise)
Anne Jacquin (21690 Salmaise ~~690-Dijon~~)
Ginette Lefèvre (21690 Salmaise)
Alain Madupuy (21690 Rimbart)
Jean Perronneau (21370 Pasques)
Paul Robinat (21540 Drée)

Vote : Conseil d'Administration élu à l'unanimité par vote à main levée des présents (36 personnes)

Conclusion des participants en fin de séance :

La réussite des actions induites par l'association repose sur l'implication de chacun de ses adhérents et la capacité à trouver des relais auprès des élus locaux et des associations partageant les mêmes valeurs.

Règlement des cotisations 2011 :

La plupart des personnes présentes souhaitent régler immédiatement leur adhésion 2011, qui est donc prépayée dans l'attente de dépôt des statuts en Préfecture et publication au J.O. Ces dépôts sont enregistrés immédiatement par la secrétaire de séance sur tableur excel. Les données personnelles et les sommes recueillies seront transmis au Trésorier élu le même jour.

Cloture de l'assemblée :

A 17h30, suivie de l'élection du bureau par le Conseil d'Administration

Rédaction du compte-rendu :

Ginette Lefèvre (21690 Verrey, membre du CA)
Karine Pons (21690 Rimbart, secrétaire de séance)
Alain Rodot (21690 Salmaise, membre du CA)

Validation du compte-rendu :

Lors du Conseil d'Administration du 27 novembre 2011

Diffusion :

Par la secrétaire, au nom de la nouvelle association "Sentinelles de l'Auxois" (statuts déposés en préfecture le 17 novembre 2011, déclaration en cours)

Geneviève DUC

PJ :

Annexe : documents présentés en séance

Copie pdf des statuts